Procès-verbal de la SEPTIÈME assemblée générale annuelle de

l’ordre des comptables PROFESSIONNELS AGRÉÉS du québec,

tENUE LE vendredi 7 SEPTEMBRE 2018 à 10 H

À LA SALLE « Pierre de Coubertin » de l’hôtel OMNI Mont-Royal situéE au

1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 2R6

PRÉSENCES À LA TRIBUNE :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| M. | André Dugal, FCPA auditeur, FCA | Président du Conseil |
| Mme | Geneviève Mottard, CPA auditrice, CA | Présidente et chef de la direction |
| Me | Christiane Brizard  | Secrétaire de l’Ordre |
| Mme | Chantal Laberge | Secrétaire d’assemblée |

**1. ouverture de l’assemblée**

Le président du Conseil d’administration souhaite la bienvenue aux membres en salle et ceux en webdiffusion, présente les personnes à la tribune et obtient confirmation de la secrétaire que la présente assemblée respecte le quorum fixé par le *Règlement sur les élections et l’organisation de l’Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

**2. avis de convocation et ordre du jour**

a) Lecture de l’avis de convocation

L’avis de convocation a été transmis par courriel au cours du mois de juin à tous les membres et des copies supplémentaires ont été distribuées à l’entrée de la salle.

 Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

* QUE l’assemblée soit exemptée de la lecture de l’avis de convocation.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AGA 2018/2019 | 53 | ADOPTÉE |

b) Adoption de l’ordre du jour

 Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

* D’ADOPTER l’ordre du jour, tel que présenté.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AGA 2018/2019 | 54 | ADOPTÉE |

**3. présentation des règles de déroulement de l’assemblée**

La secrétaire de l’Ordre explique les règles du déroulement de l’assemblée. Elle souligne qu’une politique relative au déroulement de l’Assemblée générale annuelle a été adoptée par les membres du Conseil d’administration le 15 juin 2018. Elle sollicite les membres à distance afin qu’ils transmettent leurs questions à l’avance. Elle explique que le vote se fera à main levée parmi les membres en salle sous réserve d’une demande de procéder par vote secret. Elle avise les membres participant à l’assemblée par webdiffusion qu’ils n’ont malheureusement pas le droit de vote; la réglementation actuelle ne le permettant pas.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L’ORDRE DU 16 JUIN 2017**

Ce procès-verbal a été approuvé par ceux ayant assisté à cette assemblée.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

* QUE l’assemblée soit exemptée de la lecture du procès-verbal de l’Assemblée générale annuelle de l’Ordre du 16 juin 2017.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AGA 2018/2019 | 55 | ADOPTÉE |

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

* D’ADOPTER le procès-verbal de l’Assemblée générale annuelle de l’Ordre du 16 juin 2017.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AGA 2018/2019 | 56 | ADOPTÉE |

**5. rapport du président du conseil**

Le président du Conseil résume les faits saillants de l’exercice 2017-2018. Il souligne, entre autres, les réalisations de l’Ordre les plus marquantes au cours de la dernière année et illustrant le mieux les principes et orientations qui ont guidé les actions de l’Ordre, telles que :

* L’application du nouveau plan stratégique à la structure organisationnelle permettant de placer la protection du public et l’agilité organisationnelle au cœur de toutes les actions de l’Ordre;
* La création d’un guichet unique donnant aux CPA un accès centralisé à tous les services de l’Ordre;
* Le lancement du Guide CPA des bonnes pratiques d’utilisation des TI;
* L’accessibilité à des services infonuagiques communs de messagerie et de stockage offerts aux membres CPA;
* Le lancement de la Certification avancée en comptabilité et finance à HEC Montréal et à l’ESG UQAM dans le but de servir de porte d’entrée au marché du travail aux professionnels immigrants;
* La participation de l’Ordre aux travaux pancanadiens sur l’encadrement des services en fiscalité offerts par les CPA en lien aux paradis fiscaux et l’équité fiscale;
* L’intervention de l’Ordre auprès de l’Assemblée nationale à l’égard de divers projets de loi, tels que le projet de loi 155 sur la gouvernance financière des municipalités et le projet de loi 141 sur l’encadrement du secteur financier;
* La sensibilisation des principaux partis politiques québécois à des enjeux prioritaires;
* La participation de l’Ordre à la diffusion sur le Web de 13 capsules exclusives – (Les extras CPA) animées par monsieur Pierre-Yves Mc Sween, FCPA auditeur, FCA contribuant à l’amélioration des connaissances financières du public;
* La participation active de l’Ordre à la réalisation du Plan d’action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées notamment en ce qui a trait à l’obligation faite aux professionnels de dénoncer la maltraitance matérielle et financière;
* Le lancement d’une nouvelle plateforme Emploi CPA laquelle devient la référence pour l’embauche de professionnels en comptabilité, finance et management;
* La création du Cercle des jeunes leaders CPA invitant la nouvelle génération, âgée entre 25 à 40 ans, à participer pleinement à la vie de la profession comptable, à faire connaître leurs préoccupations et à identifier les enjeux qui touchent en priorité la relève.

Le président du Conseil souligne les nombreux événements d’envergure qui ont fait rayonner la profession, notamment la tribune prestigieuse de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain qui accueillait l’ex-première dame des États-Unis, madame Michelle Obama, ainsi que la Soirée des Fellows. Il remercie les membres de son Conseil d’administration pour leur travail et les bénévoles œuvrant au sein des divers de comités de l’Ordre. Il est particulièrement heureux de souligner le fort sentiment d’appartenance de tous les employés de l’Ordre et leur fierté à maintenir la distinction « Employeur remarquable ».

**6. ÉTATS FINANCIERS DE L’EXERCICE CLOS LE 31 mars 2018**

La présidente et chef de la direction présente aux membres de l’assemblée, à titre informatif, les faits saillants des états financiers de l’exercice clos le 31 mars 2018 lesquels ont déjà été analysés et approuvés par le Conseil d’administration. Aucune question n’a été posée.

**7. RApport de la secrétaire de l’Ordre relatif à la consultation sur la cotisation annuelle 2019-2020 des membres de l’ordre**

La secrétaire de l’Ordre présente les premiers résultats de la consultation des membres. Elle souligne que 127 membres ont répondu au sondage. 105 membres ont manifesté leur désaccord sur l’augmentation de la cotisation. De ces 105 membres, 41 membres sont issus du secteur public, 38 membres sont en entreprise, 13 membres exercent en cabinet, 11 sont retraités et 2 sont sans emploi. Les membres ont décrié l’absence d’économies d’échelle à la suite de l’unification. Certains autres souhaitent même un gel de la cotisation. Certains ont questionné les comparables et ont proposé d’autres comparables. Des membres en entreprise et dans le secteur public ont demandé de revoir l’à-propos de la cotisation unique et suggèrent de déterminer la cotisation en fonction des activités professionnelles exercées par les membres. Par ailleurs, les retraités ont suggéré d’abolir leur cotisation ou de rehausser le minimum de revenus admissibles à la catégorie des membres retraités.

22 membres se sont dits en accord avec l’augmentation proposée et avec le maintien d’une cotisation unique sans égard aux occupations professionnelles des membres.

Quant à la rémunération du président, du vice-président et des autres administrateurs laquelle a été proposée par le Conseil pour l’exercice financier 2019-2020, l’Ordre a reçu des commentaires de 5  membres, dont 3 se disent en accord avec les rémunérations proposées et 2 sont contre.

Le président du Conseil souligne que l’Ordre poursuivra ses réflexions en fonction des commentaires obtenus. Un membre félicite l’Ordre pour l’excellent travail accompli tout au cours de l’année.

Le président du Conseil cède la parole à la présidente et chef de la direction afin d’expliquer pourquoi l’unification n’a pas comblé toutes les attentes en termes d’économies d’échelle et de présenter les dossiers qui sont sur la table de travail de l’Ordre pour les prochains mois et années.

Dans la foulée de la consultation sur la cotisation et des commentaires que l’Ordre a reçus, la présidente et chef de la direction profite de ce point pour mettre l’année qui vient en perspective et donne un avant-goût des grands dossiers qui occupera l’Ordre au cours des prochains mois. Ces dossiers sont les suivants :

* Procéder à la mise en œuvre des orientations stratégiques de l’Ordre;
* Répondre aux attentes grandissantes en matière de protection du public;
* Répondre aux multiples exigences de l’Office des professions notamment sur l’encadrement de la profession et sur les nouvelles exigences imposées en matière de gouvernance de l’Ordre;
* Assurer la défense du secret professionnel des CPA et le maintien du lien de confiance des CPA avec leurs clients demeure un enjeu majeur avec l’arrivée de l’article 17.0.1 de la Loi sur l’Autorité des marchés financiers;
* Assurer une vigie sur la concurrence provenant d’autres titres internationaux sur le marché s’agissant d’un enjeu de protection du public.

Elle souligne que l’Ordre doit revoir sa stratégie pour raffermir les liens entre l’Ordre, certains ministres et l’Office des professions et ainsi faire évoluer la collaboration avec les parties prenantes dans le sens de l’intérêt public.

Avec l’évolution technologique et le vieillissement de la population, deux phénomènes auront des impacts marqués sur l’évolution de la profession. L’Ordre devra se préparer à apporter le soutien nécessaire aux membres CPA pour faire face au virage numérique et aussi former la relève. Notamment, l’Ordre devra actualiser la grille de compétences ainsi que le programme de formation des CPA pour l’arrimer au virage numérique.

La présidente et chef de la direction mentionne que la publicité a toujours sa place afin d’appuyer l’Ordre dans ces démarches pour faire reconnaître le titre de CPA et la compétence des membres.

**8. consultation de l’assistance sur la cotisation annuelle 2019-2020 des membres de l’Ordre**

Le président du Conseil invite les membres à prendre la parole puisque, conformément au Code des professions, ils sont à nouveau consultés aux fins de la fixation de la cotisation annuelle 2019-2020 et de la rémunération des membres du Conseil. Aucune question n’a été posée et aucun commentaire n’a été émis par les membres en salle ou à distance.

**9. RAPPORT de la secrétaire de l’Ordre – résultats des élections 2018**

La secrétaire de l’Ordre informe les membres de l’assemblée des résultats des élections aux postes d’administrateurs au Conseil dont le dépouillement a eu lieu le 23 mai 2018, lesquels se détaillent comme suit :

Membres élus au Conseil d’administration :

* Madame Nathalie Houle, FCPA, FCMA (région électorale no 2 – Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches) – réélue pour un deuxième mandat;
* Madame Sonia Boisvert, FCPA auditrice, FCA (région électorale no 4 – Montréal) – réélue pour un deuxième mandat;
* Madame Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA (région électorale no 4 – Montréal) – réélue pour un deuxième mandat;
* Madame Sylvie Juneau, CPA, CA (région électorale no 6 – Laval/Laurentides) – réélue par acclamation pour un deuxième mandat.

 Les membres élus au Conseil d’administration pour un mandat d’une durée de 3 ans ont été chaudement acclamés par les membres de l’assemblée.

**10. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION 2018-2019**

La secrétaire de l’Ordre présente aux membres de l’assemblée les membres du Conseil d’administration de l’Ordre des CPA du Québec pour 2018-2019 soient :

* Monsieur Nazir Badaroudine, administrateur nommé par l’Office des professions
* Monsieur Michel Bergeron, CPA auditeur, CA
* Madame Sonia Boisvert, FCPA auditrice, FCA
* Madame Danielle Boucher, administratrice nommée par l’Office des professions
* Monsieur Émilio Boulianne, FCPA, FCGA
* Madame Diane Delisle, M. Sc., ASC, administratrice nommée par l’Office des professions
* Monsieur Luc Duciaume, FCPA auditeur, FCGA
* Monsieur André Dugal, FCPA auditeur, FCA
* Monsieur Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA
* Monsieur Yves Hébert, B.A.A., administrateur nommé par l’Office des professions
* Madame Nathalie Houle, FCPA, FCMA
* Madame Sylvie Juneau, CPA, CA
* Madame Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA
* Monsieur Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA
* Monsieur Nicholas Tremblay, CPA, CGA

Les membres composant le nouveau Conseil d’administration pour 2018-2019 ont été chaudement acclamés par les membres de l’assemblée.

**11. ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS**

Le président du Conseil présente les deux prochains points sur la rémunération des administrateurs élus. Il informe les membres de l’assemblée que ce nouveau pouvoir a été accordé aux membres réunis en assemblée générale depuis les modifications apportées, l’automne dernier, au Code des professions par la Loi 11. Il procède à la lecture des résolutions.

11.1 Adoption de la rémunération du président et du vice-président du Conseil pour l’exercice financier 2019-2020

À la lumière des faits exposés, les membres de l’assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU la Politique de rémunération des membres du Conseil d’administration adoptée par le Conseil;

ATTENDU le rapport et les recommandations du comité sur la gouvernance concernant la rémunération aux postes de président et du vice-président au sein du Conseil d’administration;

ATTENDU que l’Ordre des CPA a, comme principale mission, la protection du public et doit aussi jouer un rôle sociétal important;

ATTENDU que la rémunération du président et du vice-président du Conseil d’administration tient compte du temps qu’ils doivent consacrer à leurs fonctions et visent également à attirer des personnes de talents sans pour autant qu’une telle rémunération vise à les compenser entièrement;

ATTENDU le balisage de la rémunération de 2018 plus amplement étayé au rapport de recommandations du comité sur la gouvernance;

ATTENDU que la rémunération du vérificateur général du Québec pour l’année 2019-2020 demeurera la même que celle établie en 2018-2019;

ATTENDU la recommandation du Conseil d’administration du 15 juin 2018.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ1 :

DE FIXER la rémunération du président du Conseil d’administration pour l’exercice financier 2019-2020 au montant de 88 898 $, soit de 40 % de celle du vérificateur général du Québec, établie pour l’année en cours;

DE FIXER la rémunération du vice-président du Conseil d’administration pour l’exercice financier 2019-2020 au montant de 22 224 $, soit de 10 % de celle du vérificateur général du Québec, établie pour l’exercice financier 2019-2020;

DE VERSER une allocation de temps de déplacement d’un montant forfaitaire de 200 $ au président et au vice-président lorsqu’ils parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l’Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence pour les autres membres du Conseil d’administration;

D’APPROUVER la rémunération du président et du vice-président du Conseil d’administration pour l’exercice financier 2019-2020, conformément à l’article 104 du Code des professions, telle que détaillée à la présente résolution.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AGA 2018/2019 | 57 | ADOPTÉE |

1 Obligation d’abstention

Mesdames Sylvie Voghel, FCPA, FCGA et Nathalie Houle, FCPA, FCMA s’abstiennent de ce vote pour éviter tout conflit d’intérêts.

11.2 Adoption de la rémunération des administrateurs élus, à l’exception du président et du vice-président du Conseil pour l’exercice financier 2019-2020

Un membre de l’assemblée via la webdiffusion demande des précisions quant aux divers montants allouésaux administrateurs du Conseil. La secrétaire de l’Ordre fait la lecture des montants inscrits au projet de résolution.

À la lumière des faits exposés, les membres de l’assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU la Politique de rémunération des membres du Conseil d’administration adoptée par le Conseil;

ATTENDU le rapport et les recommandations du comité sur la gouvernance concernant la rémunération des administrateurs élus du Conseil d’administration;

ATTENDU les facteurs suivants :

* Les montants des jetons de présence doivent attirer des membres de l’Ordre qui ont des profils de compétences différents;
* Les administrateurs sont appelés à consacrer plusieurs heures à la préparation et à la participation aux séances du Conseil, du comité exécutif et des autres comités statutaires auxquels ils participent;
* Les dossiers traités au Conseil et au comité exécutif sont complexes et diversifiés;
* Le jeton de présence consiste en une rémunération qui vise à compenser, en partie, l’investissement de l’administrateur dans son rôle;
* Depuis l’entrée en vigueur de la Loi 11, les administrateurs doivent suivre annuellement des formations ciblées à l’exercice de leurs fonctions en éthique, gouvernance, différence ethnoculturelle, inconduites sexuelles et en reconnaissance et qualifications professionnelles.
* Les membres qui posent leurs candidatures le font pour de multiples raisons dont notamment la volonté de contribuer à leur ordre professionnel;
* Le jeton de présence pour une séance ordinaire est présentement de 330 $, de 115 $ pour une séance extraordinaire par conférence téléphonique et de 550 $ pour la session de planification stratégique;
* Le temps de préparation et le déplacement sont inclus dans le jeton de présence;
* Les frais de déplacement ou d’hébergement sont remboursés selon la Politique de remboursement des dépenses encourues par les membres du Conseil d’administration;
* Il n’y a aucun jeton de présence pour les séances par courriel qui méritent une réponse rapide et une grande disponibilité;
* Les séances extraordinaires par conférence téléphonique sont imprévues et les membres doivent prioriser leur rôle d’administrateur sur leurs autres activités professionnelles, ce qui nécessite une grande disponibilité;

ATTENDU le balisage effectué en 2018 auprès des autres ordres professionnels et des organisations similaires établissant que la rémunération des administrateurs élus est inférieure à celle payée par le marché et qu’il y a lieu d’en tenir compte;

ATTENDU la recommandation du Conseil d’administration du 15 juin 2018.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

DE FIXER, comme suit pour l’exercice financier 2019-2020, la rémunération des administrateurs élus du Conseil d’administration, à l’exception du président et du vice-président :

Jetons de présence pour les séances du comité exécutif et du Conseil(\*)(\*\*)(\*\*\*)

* En personne :
	+ Journée (7 heures) : 475 $
	+ Demi-journée (3,5 heures) : 300 $
* Séance téléphonique : 150 $
* Session de planification stratégique (1,25 jour) : 600 $

\* Pour les représentants du public, l’Ordre versera la différence entre le montant alloué par l’OPQ et l’allocation prévue ci-dessus.

\*\* Incluent le temps de déplacement, de préparation et pour assister à des formations.

\*\*\*Allocation de temps de déplacement des membres du Conseil d’administration à certaines conditions :

* Une allocation de temps de déplacement d’un montant forfaitaire de 200 $ est versée aux membres du Conseil d’administration qui parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l’Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence.

Jetons de présence pour les réunions des comités du Conseil(\*)(\*\*)(\*\*\*)

* En personne :
	+ Journée (7 heures) : 475 $
	+ Demi-journée (3,5 heures) : 300 $
* Séance téléphonique : 150 $

\* Pour les représentants du public, l’Ordre versera la différence entre le montant alloué par l’OPQ et l’allocation prévue ci-dessus.

\*\* Incluent le temps de déplacement, de préparation et pour assister à des formations;

\*\*\*Allocation de temps de déplacement des membres du Conseil d’administration à certaines conditions :

* Une allocation de temps de déplacement d’un montant forfaitaire de 200 $ est versée aux membres du Conseil d’administration qui parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l’Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence;

D’APPROUVER la rémunération des administrateurs élus du Conseil d’administration pour l’exercice financier 2019-2020, conformément à l’article 104 du Code des professions, telle que détaillée à la présente résolution.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AGA 2018/2019 | 58 | ADOPTÉE |

**12. nomination de l’auditeur indépendant pour l’exercice 2018-2019**

Le président du Conseil procède maintenant à la lecture de la résolution pour la nomination de l’auditeur indépendant.

À la lumière des faits exposés, les membres de l’assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU que la nomination de l’auditeur indépendant pour l’exercice 2018-2019 doit être approuvée au Conseil d’administration afin d’être soumise à l’approbation des membres à l’Assemblée générale annuelle de septembre 2018;

ATTENDU qu’à la suite d’un processus de soumission pour un nouveau cycle de 5 ans, il a été convenu, à la séance du Conseil d’administration du 24 novembre 2016, de nommer le cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP pour agir à titre d’auditeur indépendant pour le prochain cycle de cinq ans débutant en 2017-2018;

ATTENDU qu’il s’agit du septième exercice financier de l’Ordre des CPA et du septième mandat de l’auditeur indépendant Richter S.E.N.C.R.L./LLP;

ATTENDU que le mandat de l’auditeur indépendant est d’une durée d’un an, renouvelable sur approbation des membres à l’Assemblée générale annuelle;

ATTENDU que la direction a négocié les honoraires d’audit pour l’exercice financier 2018-2019 et qu’elle juge la proposition de l’auditeur indépendant raisonnable;

ATTENDU que le comité d’audit a évalué l’auditeur indépendant en mai 2018;

ATTENDU la recommandation du comité d’audit du 22 mai 2018;

ATTENDU la recommandation du Conseil d’administration du 29 mai 2018.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’APPROUVER le renouvellement du mandat du cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP, à titre d’auditeur indépendant de l’Ordre des CPA pour l’exercice financier se terminant le 31 mars 2019.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AGA 2018/2019 | 59 | ADOPTÉE |

**13. RÉFLEXIONS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION SUR LES CRITÈRES DE COMPÉTENCE DES ADMINISTRATEURS EN VUE DES FUTURES ÉLECTIONS AU CONSEIL**

Le président du Conseil informe les membres de l’assemblée qu’à la suite de modifications au Code des professions, le Conseil d’administration de l’Ordre devra être composé d’au plus 15 personnes. Actuellement, le nombre d’administrateurs élus est de 12, répartis dans 7 régions électorales en plus de 4 membres nommés par l’Office des professions pour un total de 16 personnes.

Il souligne aussi que le Conseil a participé à une réflexion sur ses besoins et sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance. Cinq qualités fondamentales ont été identifiées comme essentielles au bon fonctionnement du Conseil, soient :

* L’indépendance;
* La crédibilité;
* La diversité et les compétences;
* La légitimité;
* L’agilité.

Ces qualités fondamentales permettront au Conseil d’avoir un leadership solide, éclairé, crédible et motivant. Elles favoriseront un processus de nomination des administrateurs réfléchi, évolutif et encadré. Dans ce contexte, le président a annoncé que le Conseil, en collaboration avec le comité sur la gouvernance, est à développer un profil de compétences des administrateurs se fondant sur les compétences collectives du Conseil en fonction des rôles dévolus par le Code des professions, les enjeux stratégiques de l’Ordre et les cinq qualités fondamentales qu’il a identifiées. Le profil devra également tenir compte de la diversité homme/femme, la diversité des secteurs d’activité et la diversité ethnoculturelle. L’objectif ultime serait que ce profil puisse trouver application lors des élections de 2019.

La présidente et chef de la direction cède la parole à la vice-présidente du Conseil, madame Nathalie Houle, FCPA, FCMA. La vice-présidente du Conseil rend un hommage au président du Conseil. Elle souligne le parcours accompli tout au long de ces deux années de présidence à l’Ordre. Elle le remercie du fond du cœur, au nom des membres du Conseil d’administration, pour son indéfectible engagement et sa contribution à l’essor de l’Ordre et au maintien de sa crédibilité au Québec, au Canada et à l’international. Le président du Conseil a été chaudement acclamé par les membres de l’assemblée.

**14. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DE L’ASSISTANCE**

Un membre se questionne sur la portée du projet de loi 141 (article 17.0.1 de la Loi sur l’AMF) et notamment sur l’impact qu’il aura sur les membres œuvrant en entreprise. La présidente et chef de la direction souligne que tous les membres qui portent le titre de CPA sont assujettis à cette Loi et seront donc directement touchés par celle-ci. Il se questionne également sur la clarté du message envers le public compte tenu de sa mission de protection du public. La présidente et chef de la direction souligne que le projet de loi a des impacts sur le lien de confiance nécessaire entre le CPA et son client. Elle est consciente de l’enjeu de communication et confirme que les consultations futures préciseront, de façon plus concrète, les enjeux de protection du public.

Quelques questions additionnelles venant des membres de l’assemblée ont été répondues par le président du Conseil, la présidente et chef de la direction et la secrétaire de l’Ordre. Les membres se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

**15. levée de l’assemblée**

L’ordre du jour étant épuisé et sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever l’assemblée. Il est midi, le 7 septembre 2018.

Une salve d’applaudissements a été reçue par les membres de l’assemblée pour le succès de cette première webdiffusion.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AGA 2018/2019 | 60 | ADOPTÉE |

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Président du Conseil Secrétaire